

LES GRANDS JOURS DE LYON DE 1596

L'épisode de l'histoire de Lyon dont nous allons retracer les grandes lignes est certainement l'un des moins connus et nous ne croyons pas qu'il en ait été publié aucune étude ¹.

Les Grands Jours étaient des séances de haute justice, qui se tenaient dans certaines villes du royaume, fixées par le roi, pour juger des affaires civiles et criminelles. C'était une sorte de diète solennelle, où siégeaient, comme juges, des membres du Parlement de Paris, désignés par le roi et munis des pouvoirs les plus étendus. Il ne semble pas possible de fixer exactement l'origine des Grands Jours. Cette institution, qui fut d'abord en vigueur en Champagne, était analogue à l'échiquier des ducs de Normandie. Les comtes de Champagne avaient coutume de réunir les Grands Jours à Troyes deux fois par an. Quand cette province fut incorporée au royaume, en 1285, par Philippe le Bel, le roi de France fit sienne cette juridiction, qu'il étendit peu à peu à toutes les provinces, et, sous Charles VIII et Louis XII, l'organisation semble en être définitive. « Ils estoient composés d'un Président, d'un Maistre des requestes et des conseillers plus anciens clerks et lais des Parlemens de Paris, Toulouse et Bourdeaux, pour estre tenus aux Provinces plus esloignées des Parlemens, à l'effect de la punition des crimes énormes commis par les grands ou autres personnes tenans main forte esdits pays, ou pour l'execution des condempnations capi-

1. Il n'en est fait mention brièvement que dans les ouvrages suivants :

Claude de Rubys, *Histoire véritable de la Ville de Lyon* ; Lyon, Bonaventure Nugo, 1604, livre III, p. 453. — R. P. J. de Saint-Aubin, *l'Histoire de la Ville de Lyon Ancienne et Moderne* ; Lyon, Benoist Coral, 1666, p. 88. — J.-B. Monfalcon, *Histoire monumentale de la Ville de Lyon* ; Paris, Firmin-Didot, 1866, tome II, p. 163. — *Almanach de Lyon* pour 1788, p. 355. — *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, tome XII, p. 175. — Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, annuaire départemental, année 1845, p. 83 et stes. — O. Patru, *Plaidoyers et œuvres diverses* ; Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1681, 5^o Plaidoyer.

L'érudit avocat lyonnais C. Brouchoud, avait entrepris les recherches nécessaires à cette étude, mais il mourut avant d'avoir commencé à la rédiger et ses documents passèrent à M. A. Vachez, notaire ; actuellement, ils sont en la possession de M. Robert Veilleux, notaire à Roanne, qui a bien voulu nous les communiquer. Nous tenons à lui en exprimer ici toute notre gratitude.